

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Johanne Dumont](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3c1432bf5998a57981d794bc>

Date d'obtention : 2024-04-02 15:00:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier, il faut toujours rencontrer l'auteur du signalement et ensuite la victime. Il faudra évaluer la situation, sans porter de jugement et tenter d'être réconfortant, ensuite on doit faire remplir la grille d'évaluation de l'incident pour déterminer l'amorce de la situation, la nature, les intentions et l'étendu de la situation.

Ensuite on doit vérifier l'information reçu, si d'autre personnes son impliquer, nous devons les rencontrer également et leur faire compléter la grille d'évaluation de l'incident.

Par la suite si on juge que l'incident est de nature malveillante et criminelle on doit contacter le service de police et ne pas remplir la grille d'évaluation de l'incident avec l'instigateur.

Je rencontre ensuite l'instigateur et je récolte sa version des faite et si je crois qu'il possède du contenu pornographique sur son cellulaire je dois le confisquer.

Je transfer le tout au service policier.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

On doit toujours rencontrer l'auteur du signalement avant quoi que ce soit d'autre et ENSUITE la victime. Si un jeune refuse de collaborer avec nous on fait appel directement au service policier qui lui continuera l'intervention.

Lorsqu'on découvre des intentions et actes malveillants et criminels (partage, chantage...) on rencontre l'auteur afin de recueillir sa version des faits mais il ne remplis pas de grille d'évaluation d'incident, et nous devons confisquer son cellulaire s'il possède des photos et/ou vidéos contenant de la pornographie juvénile pour ensuite transférer au service de police.

Lorsque ça ne touche pas au domaine scolaire, les parents ou autre dénonciateurs doivent s'adresser directement au poste de police.

Lorsque nous avons transmit notre trousse aux policier il n'est plus possible à la police de nous demander de rencontrer d'autres jeunes de notre école, car c'est maintenant lui qui doit poursuivre l'enquête, sans retour possible auprès de nous.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate selon moi est de confisquer le cellulaire des jeunes. Cela fait réagir fortement les jeunes qui ne sont pas d'accord et en colère d'être priver de leurs appareils.